

agenda

2025-2026



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec

Informations générales

Horaire régulier des cours

Préscolaire : 8 h à 11 h 31 et 12 h 50 à 14 h 07

Primaire : 8 h à 11 h 31 et 12 h 50 à 15 h 15



Si je suis marcheur, je dois arriver dans la cour d'école en utilisant le trottoir devant l'école entre 7 h 45 et 7 h 55 le matin et l'après-midi entre 12 h 40 et 12 h 45.

Le rôle du brigadier est de faire traverser les élèves de façon sécuritaire. Afin d'assurer le bon déroulement, il est préférable que votre enfant se présente devant l'école seulement quelques minutes avant 7h45 ou 12h40.

Service de garde

Heure d'ouverture : 6 h 45 à 17 h 30

Pour un changement de dernière minute, vous avez jusqu'à 11h15 (midi) et jusqu'à 14h (période du soir). Après ces délais, il est possible que nous n'ayons pas votre message

Pour plus de détails, veuillez consulter la Régie Interne du service de garde.



Absence, retard et départ hâtif en classe: par Mozaïk

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaik portail, dans la **tuile absence**. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **utilisez** l'application **MParent** <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/> sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver à l'avance un rendez-vous (médecin, dentiste, etc.).

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'Internet, il sera possible de laisser un message par courriel lamennais@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418 796-0502 poste 15001 en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, le motif et la durée de son absence.

À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Maladie des élèves

Lorsqu'un enfant fait de la fièvre ou que son état de santé semble inadéquat, les parents doivent prendre les mesures nécessaires pour que l'enfant ne vienne pas à l'école. Nous ne disposons pas d'endroit, ni de médicaments, ni de personnel pour s'occuper de l'enfant. **Nous pourrions être obligés de le retourner à la maison.**

Voyage

Si un enfant doit s'absenter plus d'une journée (voyage, compétitions sportives, etc.), les parents doivent prendre entente au préalable avec l'enseignant afin de déterminer les modalités en lien avec la reprise du travail et des notions manquées. C'est une responsabilité qui appartient aux parents.

Objets

Il est très important de bien identifier tout le matériel.

Les objets de valeur sont interdits à l'école (ex.: cellulaire, iPod, ou tout autre appareil électronique) de même que les jouets de la maison. Toutefois, il peut arriver que lors d'activités spéciales, l'enseignante le permette. L'école n'est pas responsable des bris, vols ou pertes.

Sur la cour de récréation

☞ Les règles de la cour sont présentées par les titulaires selon les saisons.



Nourriture

☞ Un aliment santé est accepté en collation et doit être en concordance avec le guide alimentaire canadien (guide-alimentaire.canada.ca/fr). Exemples : produits santé céréaliers, craquelins grains entiers, substituts de la viande, fruits, fromage, légumes, produits laitiers, etc.

☞ **Cette collation ne doit pas contenir de noix ou arachides.**

☞ Les friandises et les gomme à mâcher sont interdites. Dans certaines circonstances exceptionnelles, une collation spéciale ou une friandise pourrait être permise. Vous en serez informés à l'avance.

Appellation Madame, Monsieur

Nous exigeons, de la part des élèves, qu'ils utilisent l'appellation Madame, Monsieur, lorsqu'ils s'adressent aux adultes de l'école.



Guide vestimentaire



Vêtements

- ☞ Les vêtements doivent se superposer pour recouvrir le ventre.
- ☞ Le bas du corps doit être couvert de la taille jusqu'à la mi-cuisse.
- ☞ Les camisoles ou robes doivent avoir une bretelle large et le dos doit être couvert. Les décolletés ne seront pas tolérés.
- ☞ De plus, les vêtements avec des signes de violence ou avec des messages qui ne respectent pas les valeurs de l'école sont également interdits.
- ☞ Le port de la casquette, du chapeau ou du capuchon est interdit dans l'école.
- ☞ Le port du costume d'éducation physique est obligatoire sauf pour les élèves du préscolaire.
- ☞ En hiver, l'habit de neige (manteau et pantalon) et les bottes sont obligatoires.



Chaussures

Pour garder l'école propre, tu dois t'assurer d'avoir deux paires de chaussures et tes souliers doivent être attachés. Le port des bottes est obligatoire durant la période hivernale. Les sandales et les chaussures de type "Crocs" sont interdites lors d'activités sportives. Le port d'une chaussure non adaptée peut occasionner le refus de participation à une activité.

Utilisation des appareils numériques

Lors de l'utilisation des appareils numériques, les élèves doivent fréquenter des applications et sites autorisés. De plus, à l'école La Mennais, l'utilisation des appareils numériques a une visée éducative.

YouTube

L'utilisation de *YouTube* demande une supervision constante de l'adulte. Lors des activités ludiques telles que les récréations intérieures, les activités récompenses et les périodes libres à l'ordinateur, l'utilisation de YouTube est interdite de la maternelle à la 6^e année. À partir de la 5^e année, les élèves apprendront à utiliser adéquatement cette plateforme, mais toujours sous la supervision constante de l'adulte.

Jeux vidéos

Il n'est pas permis aux élèves de se rendre sur des jeux qui comportent des scènes de bataille, de la représentation de sang, des armes, de la sexualité et des jeux de casino. Il leur est aussi interdit de jouer à des jeux comportant une possibilité de clavardage.

Montres intelligentes

Les montres intelligentes et les cellulaires sont strictement interdits pour les élèves à l'école.

Module SOI Mozaïk

UTILISATION DE LA PLATEFORME MOZAÏK

Mozaïk est la plateforme de communication utilisée par l'école. Elle est utilisée pour ;

- Communiquer les informations sur le cheminement académique de votre enfant ;
- Noter une absence ;
- Noter des informations sur les comportements ;
- Etc.

L'application sur votre téléphone vous permet de recevoir des notifications lorsque de nouvelles publications sont disponibles, ce que ne permet pas la version en ligne.

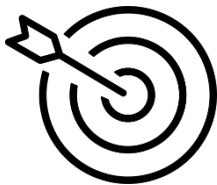
INFORMATION SUR LE COMPORTEMENT

Ces informations sur le comportement de votre enfant sont divisées en deux groupes : **les observations et les interventions.**

Notons que parfois, certaines discussions ou validations sont nécessaires pour consigner les bonnes informations. C'est le cas d'ailleurs entre l'école et le service de garde. Il peut donc y avoir un délai avant de faire les publications et de mener les interventions appropriées. **C'est pourquoi le tout pourrait être visible que 24 heures plus tard.** Nous vous remercions pour votre compréhension.

Comme la plateforme Mozaïk se met à jour quotidiennement à 17 h, c'est à ce moment que les informations de la journée apparaîtront en ligne. Donc, **il peut être intéressant de prendre l'habitude d'y jeter un coup d'œil en soirée afin de prendre connaissance des dernières publications.**

NOTRE CIBLE

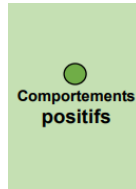


À l'école La Mennais, notre cible est :

J'adopte des comportements positifs et une attitude bienveillante.

Les intervenants de l'école (titulaires, spécialistes, éducatrices) pourront consigner des observations concernant votre enfant qui vous seront transmises via la plateforme.

COMPORTEMENTS CONSIGNÉS



Il s'agit d'un geste positif ou d'une amélioration.

Exemples : Interagit avec politesse, respecte les consignes, se déplace calmement, aide les autres, favorise un bon climat de classe et s'exprime de façon adéquate.

Nous conservons aussi un système école qui encourage les élèves à faire de bons gestes. C'est un moyen mis en place pour encourager les élèves à adopter de bons comportements.



Il s'agit d'une attitude déplacée ou d'un comportement inadéquat. L'élève devra faire un geste de réparation.

Exemples : Ignore la demande de l'adulte, ne respecte pas les règles de conduite, utilise un langage inapproprié.



Il s'agit d'un geste qui porte atteinte à l'intégrité ou la sécurité des gens, un manquement majeur. L'élève devra faire un geste de réparation et sera rencontré par la TES.

Exemples : Auteur d'un acte de violence, se désorganise.

Merci de communiquer avec le titulaire de votre enfant si des questions sur un comportement observé surviennent.

Le comité Climat scolaire sain et sécuritaire

Règles de conduite : Mécanique de gestion des écarts de conduite

Règles	Raisons	Banque de conséquences positives	Banque de conséquences négatives	Banque de gestes réparateurs
J'adopte un comportement respectueux envers tous les élèves et les adultes. Exemples de manquements : ➤ A un comportement dérangeant ➤ Bavarder en classe ➤ Cumule du retard dans la remise de ses travaux ou ses devoirs ➤ Manque d'attention en classe ➤ N'a pas fait son devoir ➤ Ne fait pas le travail demandé ➤ Refuse l'aide proposée ➤ S'exprime en utilisant des mots inadéquats	➤ Pour me sentir bien. ➤ Pour me sentir en sécurité. ➤ Pour permettre de mieux apprendre. ➤ Pour ma sécurité et celle des autres. ➤ Pour me sentir bien avec mes amis et les garder. ➤ Pour être reconnu positivement par les autres.	➤ Encouragement verbal ou écrit ➤ Renforcement social immédiat ➤ Privilège accordé ➤ Récompense matérielle ➤ Billet surprise de félicitations (ex. : Message sur le bureau de l'élève) ➤ Communication positive avec les parents (écrite ou verbale) ➤ Note positive sur Mozaïk	➤ Avertissement verbal ou écrit ➤ Communication aux parents (verbale ou par écrit) ➤ Temps perdu / temps repris ➤ Perte de privilège ➤ Retrait ➤ Modélisation du comportement attendu ➤ Garde-à-vue ou retrait près de l'école ➤ Entrevue avec TES ➤ Excuses privées ou publiques, verbales ou écrites ➤ Zone de retrait dans la cour d'école ou dans la classe	➤ Lettre ou dessin d'excuse ➤ Écrire sur une carte (Ex. : 3 qualités de la personne) ➤ Services rendus à l'élève (ex. : transporter son sac, lever sa chaise, laver son pupitre, lire un livre, laver son bureau, etc.) ➤ Faire le « gardien de paix » lors des récréations pendant « X » temps (rappeler les règles aux élèves, rapporter une chicane à l'adulte, etc.) ➤ Intervention d'apprentissage social ➤ Intervention sur Mozaïk
Je garde propre et en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition. Exemples de manquements : ➤ Brise du matériel involontairement	➤ Pour vivre dans un milieu propre et à l'ordre. ➤ Pour travailler et m'amuser avec du matériel en bon état.			
J'agis de façon sécuritaire. Exemples de manquements : ➤ Influence négativement les autres	➤ Pour assurer ma sécurité et celle des autres. ➤ Pour avoir du plaisir. ➤ Pour me respecter moi-même et respecter les autres.			

Engagement aux règles de conduite

Les règles de conduite permettent de respecter les DROITS ET DEVOIRS de chacun et chacune, contribuent à créer un milieu de vie qui favorise la réussite et développent le sentiment de fierté d'appartenir à notre école.

Élève

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite de mon école.

Pour mon bien-être et celui de mes amis(es), je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

Prénom : _____ Nom de famille : _____ Groupe : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Parent

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école.

J'offre ma collaboration et je m'engage à encourager et supporter mon enfant à respecter ces règles de conduite toute l'année.

Signature des parents : _____ Date : _____

À REMPLIR AVEC VOTRE ENFANT.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.

VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : 418 839-0500

SAINT-AGAPIT : 418 888-0500

SAINTE-CROIX : 418 796-0500

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

• Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

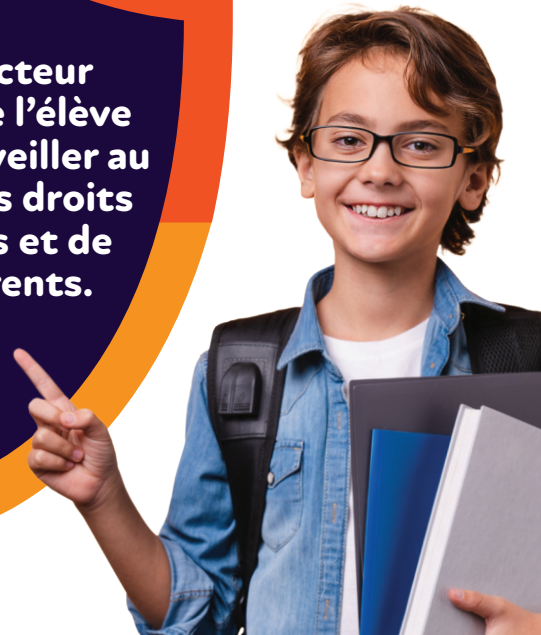
Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.





FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS

LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête.
Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.



NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites web du CSSDN** (**cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca**).

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

